

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

**Date d'affichage :**

02 10 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT**

**Date de convocation :**

25 09 2023

**PRESENTS :** M CORDIER Etienne, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

**Nombre de  
délégués :**

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Absents :

Excusés : 4

**EXCUSES :** M BARBERET Emmanuel, Mme CALINON Séverine, M DAVID Franck, M FASSETNET Jérôme, M GOUNAND Alain,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M MEUGIN Olivier

**D 19 - 23 LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.413-1 à L.413-7,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'arrêté du Centre de Gestion en date du 16 juillet 2021 concernant les lignes directrices de gestion – promotion interne,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7 septembre 2023 concernant les lignes directrices de gestion du Syndicat Mixte Doubs Loue,

Considérant l'obligation pour les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion,

Considérant que l'élaboration des lignes directrices de gestion poursuit les objectifs suivants :

- Afficher les grandes orientations de la politique Ressources Humaines de la collectivité,
- Simplifier et garantir la transparence des procédures Ressources Humaines envers l'ensemble des agents,
- Formaliser les procédures existantes et en développer d'autres,
- Anticiper les impacts prévisionnels et potentiels Ressources Humaines,
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique et renforcer l'égalité femmes – hommes.

Considérant que les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC),
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021,
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Considérant que les lignes directrices de gestion constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité,

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ; qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure.



Accusé de réception en préfecture  
039-200008365-20240111-D1923-DE  
Date de télétransmission : 11/01/2024  
Date de réception préfecture : 11/01/2024 1/2

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT - JURA

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines sont arrêtées dans le document annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE les lignes directrices de gestion du Syndicat Mixte Doubs Loue telles que fixées dans le document annexé,
- DECIDER que les lignes directrices de gestion prennent effet au 2 octobre 2023,
- DECIDER que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 02 OCTOBRE 2023,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

**M Etienne CORDIER**

